

Rapport au Premier ministre sur la création d'un centre statistique à Metz

2 décembre 2008

Jean-Philippe Cotis, directeur général de l'Insee

Jean-Pierre Duport, vice-président du Conseil national de l'information statistique

## Sommaire

<b>1</b>	<b>Lettre introductive .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Le contour fonctionnel du futur centre statistique de Metz.....</b>	<b>9</b>
2.1	<i>La démarche et les critères de choix.....</i>	9
2.2	<i>Le contour du centre statistique de Metz.....</i>	13
2.2.1	Le centre messin de statistique publique.....	13
2.2.2	Les opérations complémentaires .....	21
2.3	<i>Les effectifs concernés .....</i>	23
2.3.1	Les effectifs messins .....	23
2.3.2	Les transferts d'effectifs directement ou indirectement concernés par la création du centre messin .....	26
2.4	<i>Une montée en charge progressive .....</i>	28
<b>3</b>	<b>Les conditions de réussite du projet .....</b>	<b>30</b>
3.1	<i>Un recrutement dans de bonnes conditions .....</i>	30
3.1.1	Les principes du recrutement .....	30
3.1.2	Les emplois supplémentaires nécessitant une hausse du plafond d'emploi.....	32
3.2	<i>Des mesures d'incitation et d'accompagnement.....</i>	34
3.2.1	Des mesures destinées à inciter les agents de la statistique publique à rejoindre le centre statistique de Metz .....	34
3.2.2	Des mesures destinées au reclassement des personnes non volontaires pour aller à Metz et ayant perdu leur poste .....	36
3.3	<i>Une implantation attractive.....</i>	39
3.3.1	Le calibrage du projet.....	39
3.3.2	La faisabilité du projet.....	39
<b>4</b>	<b>Annexe 1 : Lettre de mission .....</b>	<b>41</b>
<b>5</b>	<b>Annexe 2: Déclaration intersyndicales / CDSP (Insee et SSM).....</b>	<b>42</b>

# 1 Lettre introductive

Monsieur le Premier ministre,

Dans votre lettre du 17 septembre 2008, vous nous avez confié la mission de dessiner les contours d'un futur centre statistique destiné à être implanté à Metz. En réponse à cette requête, le rapport joint à cette lettre s'efforce de décrire dans leurs grandes lignes les caractéristiques d'une telle implantation : effectifs et services concernés, mesures d'accompagnement, calendrier de l'opération. Cette proposition ou toute autre option retenue par le gouvernement fera ensuite l'objet, comme c'est d'usage, d'une concertation avec les responsables des services concernés et les organisations syndicales.

Le redéploiement des effectifs envisagés pour alimenter le site de Metz porte sur l'ensemble du service statistique public (SSP), qu'il s'agisse d'agents de l'Insee (siège, directions régionales et centres informatiques) ou des services statistiques ministériels. Etant donné la taille et la complexité de l'opération, nous faisons l'hypothèse qu'aucune autre opération de délocalisation statistique n'est envisageable dans les années à venir.

## *Un défi considérable*

Comme le suggèrent les expériences passées, les délocalisations de structures administratives sont source de coûts élevés et débouchent souvent, si l'on n'y prend garde, sur des échecs. Pour une très large part, ces difficultés trouvent leur origine dans la faible mobilité géographique des agents concernés, notamment lorsque leurs conjoints exercent, par ailleurs, une activité professionnelle. Comme en témoignent les expériences récentes en matière de délocalisation, en France et à l'étranger, environ 10 % seulement des effectifs concernés tendent en moyenne à « suivre le mouvement ». Il en résulte alors des coûts élevés, qu'il s'agisse des coûts de recrutement et de formation des nouveaux personnels et du coût que représente la perte du savoir-faire des personnels d'origine. Ces coûts sont d'autant plus importants que les personnels concernés opèrent dans des secteurs hautement spécialisés,

requérant des compétences très spécifiques et très « pointues », tels que la statistique publique.

La délocalisation restreint alors les possibilités de recrutements à des personnels locaux, ou très jeunes, au risque de déséquilibrer la pyramide des âges et de précipiter « l'évaporation » des compétences. À titre illustratif, pour une délocalisation portant sur 500 postes de statisticiens, il faudrait envisager 450 recrutements à Metz<sup>1</sup> et 450 reclassements sur les lieux d'activité actuels des personnels concernés, soit un total de 900 mouvements. Ces chiffres doubleraient pour un transfert de 1 000 postes, occasionnant au passage une hausse de 1 800 personnes du « turn over » au sein de l'appareil statistique.

Ces bouleversements de la pyramide démographique du service statistique public interviendraient par ailleurs dans un contexte déjà « chahuté » par le départ à la retraite programmé de près de 1 500 statisticiens de l'Insee au cours des 5 prochaines années, pour un effectif total de 6 000 agents. Dans l'hypothèse haute d'un transfert de 1 000 agents en direction de Metz, ce pourrait donc être plus de 2000 agents de l'Insee sur 6000 qui quitteraient définitivement le service statistique public au titre des départs en retraite et des délocalisations. Une telle opération comporte un risque élevé de perte d'expérience professionnelle et de « capital humain », ainsi que des coûts de relocalisation qu'il faut mettre en regard du gain obtenu en termes d'aménagement du territoire.

Ces gains d'aménagement du territoire doivent être eux-mêmes analysés dans une double perspective : gains pour la collectivité d'accueil et impact sur l'efficacité du réseau statistique en région. Si elle est bien conduite, il n'y a pas à douter qu'une implantation de l'Insee à Metz soit favorable au développement de l'agglomération messine. S'agissant, en revanche, du réseau statistique régional, les gains à attendre d'une telle opération apparaissent moins probants. On peut noter en particulier que 70 % des effectifs du service statistique public sont d'ores et déjà localisés en dehors de la région Ile-de-France, ainsi qu'environ la moitié des personnels d'encadrement. Dans un contexte où, par ailleurs, l'Institut s'est engagé, en application de la RGPP, dans une réduction programmée des effectifs, le risque d'un trop grand « étirement » territorial des agents de l'Insee se précise et l'opportunité d'ouvrir une nouvelle implantation territoriale en Moselle ne va pas nécessairement de soi.

---

<sup>1</sup> Ce chiffre baisserait si l'on affectait directement à Metz une forte proportion des élèves sortis des concours de statisticiens.

Les difficultés que pourrait susciter la délocalisation des services statistiques ministériels (SSM) relèvent, elles, d'un autre registre. Ces services, qui regroupent des compétences statistiques et économiques variées, ont pour vocation la dissémination d'une expertise technique de qualité au sein d'administrations centrales traditionnellement portées à privilégier le prisme juridique. À travers la proximité physique entre économistes/statisticiens et fonctionnaires généralistes, l'administration française s'est efforcée de promouvoir la « culture économique au quotidien ». C'est par ce biais que nos administrations pourront atteindre, à terme, le niveau d'excellence économique dont jouissent aujourd'hui leurs homologues des pays nordiques ou anglo-saxons, dans des domaines tels que les politiques sociales, agricoles ou environnementales. La délocalisation à grande échelle, aujourd'hui, de ces services statistiques pourrait compromettre durablement la montée en gamme de l'expertise économique au sein de l'administration française.

#### *Une implantation ambitieuse dont le succès se jugera dans la durée*

L'implantation d'un centre statistique de très grande taille, en l'espace de 4 à 5 ans, constituerait une première dans l'histoire de l'Insee. Mais, au-delà de la phase d'implantation, une telle opération ne va pas sans risques, au premier rang desquels le manque de soutenabilité dans la durée. Il existe, à cet égard, un arbitrage entre taille, d'une part, et pérennité et qualité de l'implantation, d'autre part : un établissement de taille disproportionnée, difficile à alimenter en personnels de qualité pourrait mettre en péril l'ensemble de nos travaux statistiques et compliquer considérablement la gestion des ressources humaines.

L'addition d'une structure régionale de très grande taille, dans un ensemble déjà très fortement décentralisé, fait courir, en outre, un risque accru de dispersion des moyens et de perte d'efficacité. Il importe donc de mettre à profit une éventuelle relocalisation à Metz pour restructurer au passage l'appareil statistique, en synergie avec le plan de modernisation « Insee 2015 », actuellement en cours d'élaboration. C'est ainsi que, dans cette hypothèse, l'Insee se propose de créer un grand pilier de statistiques sociales et locales, par regroupement d'entités aujourd'hui dispersées, aux plans territorial aussi bien qu'administratif, et envisage, en outre, de regrouper à Metz et de rationaliser sa production informatique.

Au total, nous proposerions de créer à Metz **une implantation d'environ 625 postes, dont un peu plus de 500 en provenance du système statistique public et 120 sous forme de créations sur place.**

Elle engloberait, comme indiqué, le pilier national de production informatique et un pilier de statistiques sociales et locales, allant de la production à la valorisation de données statistiques fines sur l'emploi et le revenu.

À ces missions s'ajouteraient, en outre, des activités de diffusion et d'administration générale. Serait enfin envisagée la création, pour la première fois en France, d'un master de statistiques officielles européennes permettant de mettre à profit le voisinage avec nos collègues d'Eurostat.

Dans une perspective plus longue, le centre statistique de Metz pourrait, enfin, s'enrichir d'apports de personnels issus d'organismes qui se situent au-delà du strict périmètre du SSP mais en lien fort avec lui, **portant alors la taille de l'implantation à près de 750 agents.**

Dans un scénario favorable, si elle bénéficie d'un accompagnement sans faille d'un point de vue financier et logistique, par l'État et la ville de Metz, la création du centre mosellan pourrait offrir aux agents de l'Insee et des SSM concernés une « tranche de vie » professionnelle raisonnablement diversifiée et suffisamment longue pour amortir les coûts d'installation et de mobilité.

*Des mesures d'accompagnement financières sont nécessaires.*

De grande ampleur et appelée à se matérialiser en quelques années, une opération de délocalisation à Metz sera difficile à conduire. Comme toute opération de cette nature, elle risque notamment de bouleverser la carrière des agents appelés à une éventuelle reconversion en dehors du service statistique public. Ainsi que vous l'avez suggéré, monsieur le Premier ministre, nous dressons donc la liste des mesures susceptibles de faciliter des transitions professionnelles par ailleurs coûteuses. Nous posons d'emblée que seuls, parmi les agents actuellement en poste, les volontaires iraient à Metz. Dans un tel contexte, les mesures d'accompagnement auront une grande importance. Pour celles et ceux qui iraient à Metz, l'aide apportée au travail du conjoint sera essentielle. Il faudrait aussi prendre en charge le

reclassement des non volontaires dont les postes auront été transférés à Metz, tout en évitant, enfin, la concentration des recrutements messins sur une même classe d'âge, qui serait préjudiciable au bon fonctionnement futur du centre et donc à sa soutenabilité. Dans cette perspective, la seule hypothèse réaliste serait une montée en charge progressive des effectifs du nouvel établissement. A titre illustratif, le rapport table sur un calendrier s'étalant de septembre 2010 à septembre 2013, sous réserve bien sûr des délais, difficiles à prévoir aujourd'hui, de préparation des futurs locaux.

*Un rehaussement temporaire du plafond d'emploi est indispensable*

Toutes ces contraintes appellent en contrepartie une certaine flexibilité dans la gestion du plafond annuel d'emploi du SSP au cours des prochaines années. Nous estimons qu'un relèvement significatif du plafond d'emploi au cours de la période de transition serait nécessaire pour assurer la réussite de l'opération.

*La qualité des locaux est une condition clé du succès*

Enfin, le succès de l'opération envisagée dépend très fortement des conditions d'accueil sur place et en particulier du lieu d'implantation du futur immeuble. Il devrait être, à l'évidence, situé près de la gare afin de mettre à profit la liaison TGV avec Paris et le reste de la France. Il devrait, en outre, fournir des services modernes et adaptés aux fonctions diversifiées que requièrent les activités statistiques. Il devrait enfin être attractif du point de vue des conditions de vie et de travail des agents. La mission a eu de premiers contacts avec le maire de Metz, M. Dominique Gros, le préfet de la région Lorraine, Bernard Niquet ainsi qu'avec Hubert Blanc, préfet en charge de la mission Grand Nord-Est. Le rapport mentionne celle des opportunités immobilières offertes qui aurait notre préférence. Il s'agirait de la construction d'un immeuble neuf dans la ZAC de l'Amphithéâtre.

*Un plan d'ensemble pour mieux maîtriser les risques*

Plus les conditions de qualité et de soutenabilité de cette opération seront remplies, plus la probabilité de succès d'un nouvel établissement sera forte. Pour l'Insee et, au-delà, pour les services statistiques ministériels, les coûts humain et financier d'un échec en cours d'opération seraient prohibitifs. Pour minimiser ce risque, il faudrait mettre en place un

ambitieux plan d'ensemble allant de la gestion personnalisée du volontariat au reclassement, ou, encore, du recrutement à la formation des nouveaux agents, sans oublier la préservation en cours de déménagement des productions statistiques. Dans une première étape, ce plan prendrait la forme d'une concertation avec tous les services concernés pour mieux appréhender l'ensemble des conséquences qu'entraîneront ces orientations, si elles devaient être appliquées, en termes notamment de réorganisations, avant d'en tirer les conséquences opérationnelles. Une mission spéciale de l'Inspection générale de l'Insee assurerait le pilotage en temps réel de la délocalisation et la bonne articulation avec notre projet de modernisation « Insee 2015 ». L'aide d'une équipe spécialisée dans la gestion des ressources humaines serait indispensable tout au long du processus, notamment s'agissant de l'accompagnement des reclassements.

Il va de soi que la réussite de ce projet de très grande ampleur et à hauts risques appelle un soutien constant et sans faille de la part des pouvoirs publics.

Jean-Pierre Duport  
Vice président du CNIS

Jean-Philippe Cotis  
Directeur général de l'Insee

## 2 Le contour fonctionnel du futur centre statistique de Metz

### 2.1 La démarche et les critères de choix

Dans sa lettre de mission, le Premier Ministre fixe plusieurs objectifs au projet de constitution d'un centre statistique à Metz :

- préserver la qualité de la production du service statistique public ;
- apporter une véritable valeur ajoutée au fonctionnement des administrations en exploitant toutes les sources de synergie ;
- créer à Metz un acteur important du service statistique public et un bassin d'emploi attractif pour les agents.

Ces objectifs méritent d'être explicités plus avant afin d'en déduire des conséquences pratiques. Le quatrième objectif (faciliter l'installation des agents via les mesures d'accompagnement appropriées) est quant à lui développé dans la deuxième partie du rapport.

#### a) Préservation de la qualité de la production de la statistique publique

Une statistique publique de qualité doit répondre avec finesse et pertinence aux besoins des utilisateurs. Il en va ainsi tout particulièrement des statistiques destinées à éclairer l'action publique. Ce souci de pertinence trouve d'autant mieux à s'exprimer que les responsables de programmes statistiques côtoient au quotidien les principaux utilisateurs et notamment les décideurs publics. Ceux-ci doivent pouvoir bénéficier, en outre, de travaux effectués à leur demande pour éclairer les décisions de politique publique et en évaluer, ex post, les conséquences. La capacité du service statistique public français d'intégrer très en amont les besoins de la politique publique constitue un atout et une force comme le soulignait Edmond Malinvaud dans un rapport qui fait toujours référence.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> « La fonction statistique et études économiques dans les services de l'État », E. Malinvaud, Documentation Française 1997. Rapport demandé par le Premier Ministre à E. Malinvaud, ancien Directeur général de l'Insee et professeur honoraire au collège de France.

La statistique publique doit également veiller à se déployer sans alourdir la charge des répondants, qu'il s'agisse des entreprises ou des ménages. Ceci n'est possible qu'à travers l'exploitation sans cesse accrue des sources administratives à des fins statistiques. Divers aménagements de la loi de 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ont facilité ce mouvement tout en respectant le principe du secret statistique. Cette tendance s'est encore accélérée au cours de la période récente : l'exploitation des sources administratives géolocalisées est aujourd'hui la principale méthode permettant de fournir aux responsables locaux une information éclairant leur action sans coût budgétaire disproportionné.

### *Conséquences pratiques*

Dans le souci de préserver la qualité de la statistique publique il importe de ne pas délocaliser un service entier, qu'il s'agisse d'une direction de l'Insee ou d'un service statistique ministériel (SSM). Le dialogue entre les responsables statistiques et leurs autorités ministérielles doit pouvoir continuer à se dérouler continûment. Ces dernières doivent être irriguées en temps réel par les analyses quantitatives effectuées à leur demande. Enfin, les maîtres d'ouvrage des opérations statistiques, dans les directions de l'Insee comme dans les SSM, doivent être en relation étroite avec les responsables des systèmes d'information des administrations afin d'asseoir sans risque la statistique publique sur des sources administratives dont les évolutions ne prennent pas spontanément en compte les impératifs statistiques.

### *b) Rechercher des synergies*

Dégager des synergies suppose de regrouper, au sein du centre de Metz, des activités thématiquement ou professionnellement proches telles, par exemple, que les différents maillons d'une même filière d'activité. Il est ainsi nécessaire de constituer des sous-ensembles homogènes suffisamment larges. Cette recherche de synergies est en particulier indispensable pour dégager des gains de productivité dans le service statistique public.

### *Conséquences pratiques*

Le service statistique public a de longue date pris en compte l'objectif de répartition de ses activités et notamment de la production statistique sur l'ensemble du territoire. Cela est notamment le cas avec le réseau des directions régionales de l'Insee ou les réseaux de statisticiens appartenant aux services déconcentrés des ministères sous la responsabilité fonctionnelle des SSM<sup>3</sup>. Mais cet effort est allé plus loin. A l'Insee, la politique des pôles de compétence a permis de localiser en région des fonctions relevant de la direction générale. La politique des sites spécialisés a permis, dans les années 90, de dégager des gains de productivité en spécialisant certaines directions régionales dans une production effectuée pour un sous-ensemble de régions voisines. Ces efforts de délocalisation de la conduite de la production statistique ont donné une assise solide aux directions régionales de l'Insee, fondée tant sur le développement de l'action régionale que sur le savoir faire technique statistique.

Aller au-delà pour dégager des synergies porteuses de nouveaux gains de productivité suppose de rassembler des fonctions de direction générale exercées en Ile-de-France mais aussi au sein de certains pôles régionaux de compétence. Cela suppose aussi de rationaliser des réseaux régionaux où la taille « minimale efficiente » n'est pas atteinte, rendant difficiles des développements supplémentaires. Atteindre la taille minimale efficiente était déjà la logique de la politique des sites<sup>4</sup> mais le site de Metz permet de franchir un pas de plus en concentrant des activités de réseaux sur un site unique.

Les décisions à prendre doivent évidemment tenir le plus grand compte des efforts déjà réalisés pour constituer des entités statistiques significatives hors de l'Ile-de-France. Des décisions de relocalisation ne peuvent être justifiées que si les exigences de cohérence sont fortes du côté du producteur et que les effectifs en cause pour la région concernée sont faibles dans un souci de préserver notre maillage territorial. Les conséquences d'éventuelles relocalisations sur l'organisation territoriale de l'Insee seront traitées par ailleurs. En effet, un groupe de travail (« Organisation territoriale du réseau des directions régionales ») du projet « Insee 2015 » a été mis en place pour

---

<sup>3</sup> Services Etudes, Prospective, Evaluation et Statistiques (SEPES) dans les DRTEFP, statisticiens des DRASS, Services Régionaux de l'Information Statistique et Economique (SRISE) du Ministère de l'Agriculture, cellules statistiques de la construction au Meeddat, statisticiens des rectorats.

<sup>4</sup> Développée avec la mise en place de l'opération « Insee 2004 », dont la conception et la mise en œuvre se situent entre 1998 et 2004.

examiner en détail l'évolution des effectifs des établissements régionaux à moyen terme et ses conséquences.

c) Constituer un centre messin attractif pour les professionnels de la statistique publique

L'attractivité du centre messin reposera d'abord sur la diversité des postes et des métiers exercés en son sein. Pour les agents de catégories B et C, la diversité des métiers doit permettre d'offrir une large gamme d'emplois et faciliter ainsi le recrutement d'agents résidant dans la région. La bonne intégration du centre dans le marché lorrain du travail devrait alors s'en trouver favorisée. Pour le personnel d'encadrement, la diversité des postes et des métiers doit répondre aux exigences de mobilité professionnelle, qui conditionnent leur qualification et leur avancement, sans pour autant que cette mobilité professionnelle n'implique une mobilité géographique. Les agents de catégorie A pourraient ainsi, s'ils le veulent, envisager le déroulement d'une partie de leur carrière à Metz tout en respectant les exigences de mobilité nécessaires à un bon déroulement de carrière. C'est un élément d'attractivité fort qu'il est souvent difficile de réunir dans une même région.

*Conséquences pratiques*

Le centre messin doit se composer de plusieurs piliers représentatifs des grands métiers exercés au sein de la statistique publique. Mais ces piliers doivent rester peu nombreux pour que chacun d'entre eux ait une taille suffisante pour autoriser de véritables mobilités internes.

Sur la base de ces principes, la mission a retenu une démarche sans a priori consistant à explorer un large éventail des possibles, s'agissant des composantes du centre. Pour ce faire, contact a été pris avec chacune des directions de l'Insee. Pour les SSM, la consultation a été plus sélective eu égard aux critères retenus. Il n'était guère concevable de faire contribuer à l'opération des SSM de taille petite ou moyenne. Une scission de ces unités de taille réduite et fortement focalisées sur la valorisation, en aval, des données, serait peu compatible avec un fonctionnement efficace. Pour les

SSM de plus grande taille, l'investigation s'est principalement portée sur ceux dont la localisation est exclusivement ou majoritairement parisienne. Pour les autres, la gestion d'une localisation sur un site supplémentaire aurait conduit à des surcoûts excédant les synergies espérées.

## **2.2 Le contour du centre statistique de Metz**

Le centre statistique de Metz accueillerait tout à la fois des activités issues de l'actuel service statistique public, structurées en quatre piliers, et des fonctions nouvelles émergeant à l'occasion de la création du centre. Il pourrait également s'enrichir d'opérations statistiques complémentaires qui ne font pas partie aujourd'hui du service statistique public stricto sensu.

### **2.2.1 Le centre messin de statistique publique**

#### **2.2.1.1 *Les quatre piliers du centre***

Quatre grandes catégories de métiers seraient représentées au sein du centre messin : les statisticiens au sens large (organisation de la production, méthodologie statistique, études et valorisation), les diffuseurs d'informations, les gestionnaires administratifs et les informaticiens. Ainsi, le centre se composerait-il de quatre piliers : statistiques sociales et locales, produits de diffusion, ressources humaines, production informatique. La taille de ces piliers irait d'une cinquantaine d'agents à plus de 200 pour les statistiques sociales et locales, pilier le plus caractéristique des métiers de la statistique publique. Les fonctions de diffusion, d'informatique et de gestion n'étant pas spécifiques aux corps de statisticiens, des recrutements locaux seraient envisageables, y compris parmi les personnels militaires désireux de rester sur place.

#### **a) Pilier « Statistiques sociales et locales »**

L'importance du centre de Metz nécessite de réserver à l'activité statistique une place numériquement forte : en effet, un nombre significatif de cadres de l'Insee seront appelés à y passer au moins une partie de leur carrière. Le choix du domaine, statistique sociale et locale, plutôt que statistique économique, s'est imposé naturellement. La statistique économique est, en effet, déjà fortement représentée dans des pôles Insee de l'Ouest du pays; elle est également déjà en partie délocalisée dans les grands SSM portant sur ce domaine, là aussi dans le Sud et l'Ouest de la France<sup>5</sup>. Regrouper à Metz tout ou partie de la statistique économique conduirait ainsi à des relocalisations massives sans justification spécifique en termes de cohérence, ce qui a conduit à écarter une telle solution.

Le pilier statistiques sociales et locales de Metz porterait sur deux domaines : d'une part la production et l'exploitation de sources administratives et d'enquêtes complémentaires en matière d'emploi, de revenus d'activité et d'activités sanitaires et sociales et, d'autre part, les travaux de géolocalisation. Ces deux domaines s'alimentent en grande partie aux mêmes sources de données. Un choix de cette nature permet de dégager des synergies.

Ce pilier serait ainsi composé de trois pôles. Le premier traiterait des données administratives sur l'emploi et les revenus d'activité au niveau national. Le deuxième aurait la responsabilité d'enquêtes sur les flux de main-d'œuvre, les salaires et le secteur sanitaire et social, permettant ainsi de compléter les sources administratives, dans une optique nationale. Le troisième aurait pour mission principale de géoréférencer certaines de ces sources et plus largement l'ensemble des sources ayant une pertinence territoriale : données du marché du travail et du recensement de la population, données relatives aux équipements, à l'éducation, à l'appareil productif. Le géoréférencement des sources représente un enjeu majeur pour la statistique publique. Il nécessite un investissement méthodologique important et des qualifications précises. Pour être efficace cet investissement doit être concentré en un lieu unique sur le territoire.

---

<sup>5</sup> Centre d'enquêtes du Sessi de Caen (récemment rattaché à l'Insee), implantations toulousaines des services statistiques des Douanes et de l'Agriculture, pôles de compétence statistiques d'entreprises de l'Insee à Nantes et Toulouse.

La constitution d'un tel pilier appellerait des contributions, au niveau parisien, de deux directions de l'Insee (direction de la statistique démographique et sociale, direction de la diffusion et de l'action régionale) et de deux SSM sociaux, la Dares et la Drees. Les synergies recherchées proviendraient, d'une part, du rapprochement et de la mise en cohérence des diverses sources d'information et, d'autre part, de la rationalisation permise par le regroupement sur un même lieu de réseaux régionaux et de pôles impliqués dans les travaux de production issus de ces sources.

Ce pilier proposerait par ailleurs une large diversité de postes, tant sur le plan des thématiques (emploi / salaires / domaine sanitaire et social / territoires) que des métiers (production statistique / méthodologie / études et valorisation), des angles d'analyse (approche nationale / régionale et locale) et de l'environnement de travail (environnement Insee / environnement SSM). Cette diversité serait compatible avec une mobilité professionnelle variée des cadres sans nécessité de mobilité géographique à court-moyen terme.

*b) Pilier « Produits de diffusion »*

Le pilier « Produits de diffusion » aurait vocation à rassembler plusieurs fonctions du domaine. En amont, y serait assurée la préparation des ouvrages papier mais également en aval la promotion, la vente et la facturation de ces produits. Les attributions du pilier « produits de diffusion » ne se limiteraient pas aux seules publications, elles concerneraient aussi les exploitations de fichiers Sirene. Là aussi, c'est l'objectif de rassembler une même filière d'activité qui a été retenu.

Enfin, ce pilier assurerait une fonction de documentation notamment à travers la création d'un centre de conservation du patrimoine de l'ensemble de la statistique publique française.

c) Pilier « Ressources humaines »

Parmi les activités de support, la gestion des ressources humaines de l'Insee est de celles qui peuvent en partie s'exercer à distance de la direction générale. Ce n'est bien sûr pas le cas de toutes ces activités, dont certaines nécessitent un contact quotidien avec l'état-major. La constitution d'un pilier ressources humaines au sein du centre de Metz appelle donc un examen minutieux de la nature des différentes fonctions exercées.

C'est ainsi qu'un ensemble de fonctions susceptibles d'être délocalisées a pu être identifié. Ces fonctions touchent à la communication interne, aux affaires juridiques et statutaires, à l'administration des personnels et à la gestion de leurs rémunérations ainsi qu'à l'ensemble du système de gestion et d'information relatives au personnel. A ces fonctions de dimension nationale, il conviendra d'adjoindre certaines fonctions de proximité (administration du personnel et conseillers en parcours professionnels) spécifiques au centre de Metz.

Enfin, pour faire fonctionner le centre, il conviendra de constituer une équipe Insee chargée de la logistique et de la responsabilité des services généraux de l'établissement de Metz, puisque ce dernier dépendra de l'Insee.

d) Pilier « Informatique »

Le réseau informatique de l'Insee est réparti entre les services parisiens du secrétariat général, les quatre centres nationaux informatiques (CNI) implantés à Aix-en-Provence, Orléans, Nantes et Paris et le service intégré à la direction régionale de Lille (SIN). Un regroupement à Metz des activités de production dispersées sur le territoire permettrait de rationaliser le fonctionnement de l'informatique. Il s'agirait de créer à Metz un centre informatique unique de production de pointe analogue aux centres qu'ont pu créer d'ores et déjà d'autres directions du ministère (DGFip). De plus, pour les machines, un « data center » serait créé dans les environs de Metz.

Le fonctionnement et la sécurité de la production s'en trouveraient améliorés (risques concernant l'alimentation électrique, risque incendie, etc..). Des solutions de « back-up » seraient organisées pour garantir la continuité temporelle de la production de l'ensemble des informations sensibles de l'Institut. La mise en place de ce nouveau centre devrait se traduire par une élévation du niveau de qualification des agents.

Le fonctionnement du « data center » suppose un personnel réduit et cette partie de l'activité informatique pourrait être sous-traitée à une société informatique comme le font déjà les grandes entreprises ou administrations.

Afin d'éviter la création d'un cinquième centre informatique, il faudrait simultanément réorganiser la répartition géographique des équipes de développement. Ceci conduirait, à terme, à fermer le centre informatique d'Aix-en-Provence qui connaîtra, au cours des années à venir, de nombreux départs à la retraite.

### ***2.2.1.2 De nouvelles fonctions à créer***

#### *a) Un centre d'enquêtes téléphoniques*

Le service statistique public a recours à plusieurs méthodes d'enquêtes parmi lesquelles l'interrogation téléphonique des ménages. A l'occasion de la mission IGF-IGAS de 2007 sur les méthodes statistiques d'estimation du chômage, des critiques ont été formulées sur l'organisation et le contrôle des enquêtes et notamment des enquêtes téléphoniques. La constitution d'un centre d'enquêtes téléphoniques permettrait de mieux satisfaire aux règles de l'art qu'une organisation totalement décentralisée. Cela permettrait aussi de mieux répondre aux remarques de la revue par les pairs de l'Insee<sup>6</sup>, qui insiste sur la nécessité

---

<sup>6</sup> Dans le cadre de la procédure de suivi du respect des principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, chaque institut national de statistique a répondu à un questionnaire d'autoévaluation conçu par Eurostat et qui a fait l'objet d'un examen dans chaque pays par un groupe de trois experts (les pairs) dont deux sont issus d'autres INS d'Etats membres et le troisième appartenant à Eurostat. A l'issue de leur examen, les

d'être plus systématique dans l'explicitation et le respect des règles de qualité, l'enquête emploi ayant fait à cet égard l'objet d'une remarque particulière.

Dans cette perspective, serait créé à Metz un centre d'enquêtes téléphoniques en charge de la collecte de certaines vagues de l'enquête emploi en continu et d'autres enquêtes téléphoniques de l'Insee : enquête loyers et charges, enquête de conjoncture auprès des ménages mensuelle (Camme), European household survey... Les postes seraient très vraisemblablement à temps incomplet, compte tenu de la nécessité de concentrer les appels sur des plages horaires restreintes où les ménages sont joignables à leur domicile (4 heures par jour environ). Le contour et les tâches dévolues à ce centre d'enquêtes téléphoniques seront précisés dans le cadre des réflexions sur le moyen terme que l'Insee vient de lancer.

*b) Un centre de formation aux statistiques européennes*

Le projet de création d'un centre de formation aux statistiques européennes doit d'abord répondre aux besoins de formation des attachés de l'Insee. Actuellement, les élèves non fonctionnaires de l'Ensaï ont la possibilité d'effectuer une scolarité en trois ans débouchant sur un diplôme d'ingénieur. Pour les élèves fonctionnaires (attachés de l'Insee), la scolarité n'est que de deux ans et ne débouche pas sur un diplôme. Une formation complémentaire est donc souhaitable. Elle est actuellement assurée par la formation continue diplômante des attachés (FCDA), qui se déroule au cours des premières années de carrière, mais ne permet pas l'obtention d'un diplôme d'ingénieur.

Par ailleurs, la dimension d'harmonisation européenne de la statistique publique prend une place grandissante dans l'activité professionnelle des cadres statisticiens. Cette tendance a connu deux fortes accélérations au cours des dernières années. La première avec la création de la zone Euro qui s'est traduite par une exigence d'harmonisation forte et rapide de l'ensemble de la statistique macroéconomique de court terme à la demande de la Commission et de la

---

pairs apprécient dans leur rapport le respect des principes du Code par l'INS audité et formulent des propositions pour améliorer le respect des principes qui ne sont pas totalement suivis.

Banque Centrale Européenne. La seconde avec l'adoption du code de bonnes pratiques de la statistique européenne qui juridiquement constitue une recommandation de la Commission et qui a conduit à initier un processus de définition de normes de la profession et d'évaluation de son respect dans l'ensemble du système statistique européen (Eurostat et les composantes des systèmes statistiques de chaque Etat Membre). Il en résulte un véritable besoin de formation complémentaire des élèves attachés pour les préparer à leurs futures missions, besoin qui n'est pas actuellement assuré par l'enseignement de l'école.

La réponse à ce besoin pourrait être apportée par la mise en place d'une option de troisième année de formation pour les attachés de l'Insee sur le thème de la statistique officielle européenne, pour reprendre le vocable employé dans les instances communautaires. Il s'agirait d'une formation large portant non seulement sur la connaissance de l'harmonisation de la statistique européenne mais, en amont, sur celle des nomenclatures et, en aval, sur celle de la comptabilité nationale. Elle supposerait aussi une bonne maîtrise des processus et procédures par lesquels cette harmonisation s'opère et donc des enseignements sur le droit et les institutions communautaires, les règles et la pratique de leur fonctionnement ainsi que de l'anglais adapté aux professionnels de la statistique. Pour cette partie de la formation, la localisation à Metz aurait un double avantage : elle pourrait tirer profit de la proximité d'Eurostat dont les cadres pourraient assurer certains enseignements, mais aussi de l'ENA à Strasbourg pour les aspects, moins spécifiques à l'activité statistique, des caractéristiques et du fonctionnement des instances communautaires.

Une telle formation devrait pouvoir être diplômante et le directeur du Genes a déjà confié à un universitaire la mission d'explorer la possibilité et les modalités de création d'un master de statistique officielle européenne. Une collaboration avec les centres universitaires de Metz et de Nancy serait sans doute utile pour faire aboutir ce projet. Sans anticiper sur les conclusions d'une mission qui vient juste d'être lancée, on peut imaginer que cette troisième année pourrait se composer d'un semestre de formation académique sur le site de Metz, pour lequel il faudrait évidemment pouvoir offrir des possibilités d'hébergement aux

élèves, et d'un stage d'application. Cette formation, une fois mise au point pour la formation initiale des attachés, pourrait être ouverte aux cadres de l'Insee ou d'autres administrations, en cours de carrière, dans le cadre de la formation permanente selon des modalités restant à définir. Cette formation pourrait contribuer à l'essaiage dans les institutions communautaires, et en particulier au sein d'Eurostat, de certains cadres statisticiens français intéressés par une carrière internationale.

Ce centre pourrait également contribuer à la formation des statisticiens d'autres pays européens. En effet, cette formation est actuellement assurée dans le cadre d'un appel d'offre remporté par deux consortiums rassemblant les instituts nationaux de statistique (INS) de l'Union européenne. Chaque INS organise les cours dont il a la responsabilité dans le cadre de cet appel d'offre. Ce dispositif s'achève à l'automne 2010 et une task force européenne (ESS-LDF European Statistical System - Learning Development Framework) cherche à concevoir un dispositif d'une plus grande pérennité pour une action de nature permanente. Si cette réflexion devait conclure à la mise en œuvre d'un réseau européen de centres de formation débouchant en particulier sur la préparation à un master de statistique officielle européenne, le centre de Metz constituerait une capacité d'offre de premier plan dans le dispositif. Il serait notamment concevable d'organiser une alternance au cours de l'année entre formation des élèves attachés et formation des statisticiens européens. Dans cette optique, le Cepe, centre de l'Insee chargé de la formation professionnelle, aurait un rôle naturel à jouer dans cette opération où il s'agirait de monter une offre de formation internationale et polyglotte en collaboration avec des universités européennes. A ce titre, il pourrait rejoindre le site de Metz

## 2.2.2 Les opérations complémentaires

### 2.2.2.1 Des « adhésions ministérielles » envisageables avec le centre statistique

La création du centre de Metz permet aussi d'envisager le transfert d'activités ministérielles qui ne s'effectuent pas au sein du service statistique public, mais qui ont de fortes adhésions avec celles du futur centre statistique ; elles peuvent être liées aux fonctions de cœur de métier du centre ou aux fonctions support qui y seraient transférées.

Le regroupement, sur un même site, d'activités de production statistique du réseau des Directions régionales de l'Insee inviterait ainsi à centraliser également à Metz certaines activités de production statistique. Seraient concernés les réseaux déconcentrés des ministères sociaux qui comportent de fortes synergies avec les activités transférées de la Dares et de la Drees.

Il pourrait ainsi être souhaitable de regrouper à Metz la collecte des déclarations des mouvements de main-d'œuvre (DMMO) assurée aujourd'hui par les directions départementales et les directions régionales de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle. En effet, l'exploitation nationale de cette source et la collecte de l'enquête complémentaire (EMMO), assurée par la Dares, serait appelée à rejoindre le pilier « statistiques sociales et locales » de Metz (logique d'intégration de filière).

Pour des raisons similaires, la centralisation à Metz des opérations de collecte des enquêtes auprès des établissements sanitaires et sociaux, qui mobilise actuellement des agents dans les Drass, pourrait accompagner le transfert à Metz des postes actuellement dévolus à l'exploitation de ces sources à la Drees. Il conviendrait aussi d'examiner la délocalisation éventuelle de la maîtrise d'œuvre de la gestion des nouveaux répertoires des établissements (RMESS) et des professionnels (RPPS) qui se mettent en place à partir de 2008.

La localisation à Metz du futur système d'information des ressources humaines (SIRH) de l'Insee qui constitue un point d'application d'une opération ministérielle pourrait être une opportunité pour localiser également à Metz le futur pôle d'expertise et de services (PESE) du Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi. La logique de délocalisation de cette activité, pour ce qui concerne l'Insee, pourrait en être confortée et accroître ainsi l'espace de mobilité des agents concernés.

### ***2.2.2.2 Délocalisation complémentaire<sup>7</sup>***

Il a été indiqué ci-dessus que le choix de la spécialisation statistique du pôle de Metz était dicté par l'examen des délocalisations déjà effectuées au sein du service statistique public. Il en résulte que seuls les SSM sociaux participent à la constitution du pôle de Metz. Toutefois, si la statistique d'entreprise est déjà largement délocalisée, tant à l'Insee que dans les SSM, ce n'est que partiellement le cas du SOeS, nouveau service statistique du Meeddat. La composante de ce service qui appartenait à l'ancien ministère de l'Équipement reste parisienne et elle abrite encore une activité de production statistique significative, à la différence des autres SSM de grande taille. La question de la participation du SOeS à l'opération de délocalisation se trouve ainsi naturellement posée, sachant toutefois, comme il l'a été expliqué dans la section 1.1, qu'il importe tout particulièrement de ne pas délocaliser un service statistique ministériel en entier.

Un examen approfondi montre toutefois que la délocalisation d'une partie du SOeS à Metz serait doublement inopportune. Premièrement, elle constituerait le seul élément de la statistique d'entreprise à rejoindre Metz. Aucune synergie ne pourrait donc y être attendue et les statisticiens spécialisés dans la statistique d'entreprise ne pourraient pas facilement opérer une mobilité professionnelle sur place. Deuxièmement, comme la composante environnement du SOeS, avec l'Institut français de l'environnement (Ifen), est déjà localisée depuis sa création à

---

<sup>7</sup> Bien que cette opération ne contribue pas directement à la constitution du centre de Metz, elle se devait d'être mentionnée dans ce rapport qui, comme indiqué dans son introduction, est exhaustif des délocalisations susceptibles de concerner des éléments du service statistique public à moyen terme.

Orléans, une localisation sur trois sites (Paris, Orléans, Metz) est fortement déconseillée pour la bonne gestion du SSM.

En revanche, un changement d'équilibre du SOeS entre Paris et Orléans pourrait avoir du sens. Des synergies seraient ainsi possibles avec la composante Ifen et le SSM resterait localisé sur ses deux sites actuels. Ce transfert pourrait provenir des composantes des sous-directions de l'observation statistique des transports et de la construction qui suivent particulièrement les statistiques des entreprises des secteurs concernés. Le regroupement sur un même site de l'observation des questions d'environnement et de l'activité des entreprises de transport et de construction aurait aussi une symbolique forte dans le cadre d'une politique de développement durable. Par ailleurs, le transfert de postes parisiens du SOeS à Orléans pourrait faciliter le reclassement de certains agents des établissements orléanais de l'Insee dont les postes rejoindraient Metz.

### **2.3 Les effectifs concernés**

Le chiffrage des effectifs des fonctions proposées pour rejoindre Metz se fonde sur les organigrammes détaillés ou les documents de programmation actuellement disponibles.

#### **2.3.1 Les effectifs messins**

La proposition de constitution du centre statistique messin, détaillée ci-dessous, conduirait à créer une implantation de près de 625 postes, dont un peu plus de 500 en provenance du service statistique public et 120 sous forme de créations sur place. Si l'on y ajoute certains postes ministériels présentant de fortes adhérences avec le centre statistique mais hors du périmètre strict du SSP, près de 750 postes pourraient, à terme, être localisés à Metz.

### ***2.3.1.1 Les postes transférés ou créés à Metz en provenance du service statistique public***

Les quatre piliers du centre messin précédemment décrits impliqueraient le transfert à Metz d'environ 500 postes actuellement répartis entre la Direction générale de l'Insee, le réseau des directions régionales de l'Insee, les Centres nationaux informatiques et les deux SSM sociaux (Dares et Drees) (tableau 1).

Le pilier « Statistiques sociales et locales » rassemblerait 235 postes. La moitié d'entre eux seraient dévolus au traitement des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus d'activité (Dads-U, bordereaux récapitulatifs de cotisations des Urssaf, fichiers de paye de la fonction publique...), un tiers aux enquêtes sur les flux de main-d'œuvre, les salaires et le secteur sanitaire et social et 20 % aux travaux de géoréférencement. Ce pilier proposerait une cinquantaine de postes de catégorie A dans des domaines variés et comprendrait également de nombreux postes de niveau B.

Le pilier « Produits de diffusion » serait constitué d'environ 70 postes répartis sur les principaux métiers de la diffusion : édition de publications ; ventes, promotion, facturation ; conservation, archivage.

Le pilier « Ressources humaines » se composerait d'une cinquantaine de postes majoritairement consacrés à l'administration des personnels, à la gestion de leurs rémunérations ainsi qu'à l'ensemble du système de gestion et d'information du personnel.

Enfin, 140 postes environ, en provenance des quatre CNI actuels, rejoindraient Metz pour constituer un centre informatique de production unique.

Un peu plus de cent postes nouveaux seraient également créés à Metz. Ceux-ci proviendraient en large partie de l'implantation du centre d'enquêtes téléphoniques. Les postes de ce centre seraient très vraisemblablement à temps incomplet, de l'ordre d'un mi-temps.

Le projet de création d'un centre de formation aux statistiques européennes pourrait conduire à la création d'une quinzaine de postes permanents auxquels viendraient s'ajouter les effectifs de stagiaires résidents (estimés à environ une trentaine tout au long de l'année). Enfin, une dizaine de postes dévolus à l'encadrement et à la logistique du centre de Metz seraient créés.

Au total, avec plus de 620 postes d'agents du service statistique public (dont 150 environ de catégorie A), le centre statistique de Metz deviendrait le plus gros établissement régional de la statistique publique. Son taux d'encadrement (part des personnels de catégorie A dans le total) de 25 % serait proche de celui de l'ensemble de l'Insee (27 %) et sensiblement supérieur à celui de la moyenne des établissements de l'Insee situés en région (directions régionales et CNI) de 18 %.

**Tableau 1**

**Postes du Service statistique public transférés ou créés à Metz (en ETP, sauf indication contraire)**

	Effectifs totaux	Catégorie A	Catégories B et C
<b>STATISTIQUES SOCIALES ET LOCALES</b>	<b>235</b>	<b>45</b>	<b>190</b>
Traitements de données administratives sur l'emploi et les revenus d'activité	112	10	102
Enquêtes sur les flux de main d'œuvre, les salaires, le secteur sanitaire et social	81	26	55
Géoréférencement de données localisées	42	9	33
<b>PRODUITS DE DIFFUSION</b>	<b>66</b>	<b>10</b>	<b>56</b>
Edition de publications (PAO)	13	1	12
Ventes, promotion, facturation	27	4	23
Conservation, Archivage	26	5	21
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>55</b>	<b>18</b>	<b>37</b>
Cellule juridique et RH de proximité	10	2	8
Système de gestion du personnel et des rémunérations	45	16	29
<b>INFORMATIQUE</b>	<b>142</b>	<b>34</b>	<b>108</b>
Production CNI Paris	36	14	22
Production CNI AIX	18	5	13
Production CNI Orléans	40	9	31
Production CNI Nantes	48	6	42
<b>ENCADREMENT DE L'ETABLISSEMENT DE METZ</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES POSTES TRANSFERES A METZ</b>	<b>503</b>	<b>112</b>	<b>391</b>
	100%	22%	78%
<b>CENTRE D'ENQUETES TELEPHONIQUES*</b>	<b>70</b>	<b>2</b>	<b>68</b>
<b>CENTRE DE FORMATION AUX STATISTIQUES EUROPEENNES**</b>	<b>45</b>	<b>40</b>	<b>5</b>
<b>LOGISTIQUE DE L'ETABLISSEMENT DE METZ</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL DES POSTES TRANSFERES OU CREEES A METZ</b>	<b>623</b>	<b>154</b>	<b>469</b>
	100%	25%	75%
<b>Transferts éventuels de postes ministériels en adhérence avec le centre statistique</b>			
Collecte des déclarations de mouvements de main d'œuvre (MTRSFS***)	50		
Collecte des enquêtes auprès des établissements sanitaires et sociaux (MTRSFS***)	10		
Pôle d'expertise et de services (PESE) du Ministère chargé de l'économie	60		
<b>Total</b>	<b>120</b>		
<b>TOTAL POTENTIEL DES POSTES TRANSFERES OU CREEES A METZ</b>	<b>743</b>		

\* emplois à temps incomplet - 70 postes équivalent à 35 ETP

\*\* yc 30 stagiaires résidents temporaires

\*\*\* Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité

### ***2.3.1.2 Les éventuelles opérations ministérielles complémentaires***

Le regroupement à Metz de la collecte des déclarations des mouvements de main-d'œuvre (DMMO) couvrirait des fonctions actuellement exercées par une cinquantaine d'ETP dans les directions départementales et les directions régionales de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle. La centralisation à Metz des opérations de collecte des enquêtes auprès des établissements sanitaires et sociaux mobiliserait une dizaine d'ETP actuellement dans les Drass. Enfin, la localisation à Metz du pôle d'expertise et de services (PESE) du Ministère de l'économie, de l'emploi et de l'industrie, pourrait concerner environ 60 postes.

Sous ces hypothèses, ce serait près de 750 postes dans le service statistique public et dans ses adhésions proches qui pourraient, à terme, être créés à Metz.

### **2.3.2 Les transferts d'effectifs directement ou indirectement concernés par la création du centre messin**

La création d'un centre statistique à Metz conduirait, de façon directe ou indirecte, au transfert d'environ 540 postes en provenance du service statistique public (tableau 2).

500 postes environ seraient appelés à rejoindre Metz. Ces postes proviendraient, dans des proportions proches, de la Direction générale de l'Insee, du réseau des Directions régionales et des CNI de l'Insee (de 140 à 160 postes, pour chacune de ces composantes) et, dans une moindre mesure, des deux SSM sociaux (50 postes au total pour la Dares et la Drees). Si l'on ajoutait les transferts induits par la possible centralisation d'opérations de collecte effectuées dans les échelons déconcentrés des ministères sociaux, la contribution de ces ministères atteindrait une centaine d'agents (tableau 3).

Par ailleurs, une quarantaine de postes du SOeS, le SSM du Meeddat, rejoindraient Orléans pour se rapprocher de l'Ifen.

**Tableau 2**  
**Transfert de postes en provenance du Service statistique public (en ETP)**

	Effectifs transférés				Effectifs transférés en proportion des effectifs totaux des unités concernées		
	Effectifs totaux	<i>en % du total des effectifs transférés</i>	dont catégorie A	dont catégories B-C	% effectifs totaux	% des effectifs de A	% des effectifs de B-C
<b>INSEE-DG</b>	<b>149</b>	<b>27%</b>	<b>50</b>	<b>99</b>			
Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS)	20	4%	11	9	10%	8%	13%
Direction de la Diffusion et de l'Action Régionale (DDAR)	69	13%	16	53	28%	20%	32%
Secrétariat général (hors informatique)	55	10%	18	37	21%	23%	20%
Hors unité	5		5	0			
<b>INSEE-DR</b>	<b>161</b>	<b>30%</b>	<b>7</b>	<b>154</b>	<b>4%</b>	<b>1%</b>	<b>5%</b>
Rationalisation du réseau	110	20%	0	110			
Relocalisation de pôles	51	9%	7	44			
<b>Centre Nationaux Informatiques</b>	<b>142</b>	<b>26%</b>	<b>34</b>	<b>108</b>	<b>33%</b>	<b>21%</b>	<b>40%</b>
<b>Services statistiques ministériels (SSM)</b>	<b>91</b>	<b>17%</b>	<b>32</b>	<b>59</b>			
Dares - MTRSFS*	28	5%	10	18	15%	8%	30%
Drees - MTRSFS**	23	4%	11	12	14%	9%	29%
SOeS-Meeddat***(vers Orléans)	40	7%	11	29	26%	11%	54%
<b>TOTAL DES POSTES TRANSFERES</b>	<b>543</b>	<b>100%</b>	<b>123</b>	<b>420</b>			

\*Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité et ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

\*\* Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative et ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

\*\*\* Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

**Tableau 3**  
**Transfert potentiel de postes SSP et hors SSP par Ministère (en ETP)**

	Effectifs totaux
<b>POSTES POTENTIELLEMENT TRANSFERES VERS METZ</b>	<b>623</b>
<b>Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi</b>	<b>512</b>
Postes du SSP (Insee)	452
Postes hors SSP (pôle d'expertise et de service PESE)	60
<b>Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité</b>	<b>111</b>
Postes du SSP (Dares et Drees)	51
Postes hors SSP (collecte DMMO - établissements sanitaires et sociaux)	60
<b>POSTES POTENTIELLEMENT TRANSFERES VERS ORLEANS</b>	<b>40</b>
<b>Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire</b>	<b>40</b>
Postes du SSP (SOeS)	40

## **2.4 Une montée en charge progressive**

Indépendamment des conditions matérielles d'accueil, essentielles pour la réussite du projet, le phasage de l'opération doit aussi tenir compte d'autres considérations visant notamment à minimiser le coût de transition de la délocalisation pour les services. Le cadencement de la constitution du centre messin, proposé par le rapport, a cherché à concilier les trois principes suivants.

Le premier principe consiste à éviter de délocaliser un service lorsque celui-ci est engagé dans une phase de projet qui nécessite des contacts intensifs avec les différents partenaires de l'opération. En revanche, une fois le projet achevé, la simultanéité de la délocalisation et de la mise en œuvre pratique du nouveau processus de travail peut être opportune.

Le deuxième principe consiste à exploiter d'abord les synergies les plus manifestes et se donner plus de temps pour des synergies plus ambitieuses. Ceci conduit à transférer à la même date l'ensemble des composantes régionales d'un réseau que l'on souhaiterait regrouper à Metz mais à étaler dans le temps les diverses opérations de rationalisation de réseau dès lors qu'elles ne sont pas fortement complémentaires. Ce principe peut aussi conduire à espacer le transfert des pôles de compétence de l'Insee concernés par la délocalisation<sup>8</sup>. De façon générale, ce phasage progressif doit permettre d'éviter les à-coups dans les plans de charge locaux et favoriser une réallocation simultanée des tâches entre les DR, en phase avec les réflexions que l'Insee conduira sur le moyen terme.

Le troisième principe consiste enfin à sécuriser d'abord les processus de production et de valorisation de premier niveau (tableaux détails, publications de premiers résultats) avant de décider jusqu'où la valorisation aval des sources peut être poussée.

La mise en œuvre de ces trois principes conduit à retenir un scénario de déploiement du centre s'étalant jusqu'à la fin 2013. Ce scénario suppose qu'il n'y ait aucun retard ni dans

---

<sup>8</sup> Il s'agit des pôles Localisation géographique, DADS, Emploi fonction publique, Développement social urbain, Centre technique de documentation, Clap, et Epure.

les conditions matérielles de la délocalisation ni dans l'aboutissement des projets menés par les unités concernées du service statistique public (cf. premier principe).

Selon ce scénario, un petit nombre de postes (entre 10 et 20) rejoindraient Metz fin 2010 en sorte de préparer l'arrivée importante d'effectifs fin 2011. A la fin 2011, près de la moitié des effectifs seraient transférés ou nouvellement recrutés, sous réserve notamment de la disponibilité des locaux nécessaires. L'autre moitié des effectifs rejoindrait le centre messin au cours des années 2012 et 2013 (tableau 4).

**Tableau 4 :**  
**Scénario de déploiement**

	<b>Fin 2010</b>	<b>Fin 2011</b>	<b>Fin 2012</b>	<b>Fin 2013</b>	<b>Cumul fin 2013</b>
<b>Total des postes transférés ou créés à Metz</b>	<b>15</b>	<b>270</b>	<b>170</b>	<b>170</b>	<b>625</b>

### **3 Les conditions de réussite du projet**

Nous posons d'emblée que seuls, parmi les agents actuellement en poste, les volontaires iront à Metz. Pour que le centre statistique messin puisse démarrer dans de bonnes conditions et fournir une production de qualité, il sera nécessaire qu'y déménage un nombre suffisant d'agents volontaires, compétents et expérimentés dans les domaines traités. L'objectif que nous nous fixons est qu'au moins 10 % des postes du centre de Metz soient pourvus par des agents volontaires actuellement en poste dans le système statistique public. Pour l'atteindre, il sera donc nécessaire de prévoir une procédure spécifique pour que ces volontaires puissent se faire connaître, ainsi qu'un certain nombre de mesures incitatives.

Mais même si l'objectif de 10% de volontaires est atteint, il restera à organiser le recrutement de 90% des effectifs du centre de Metz. Une simulation se basant sur les recrutements prévus ne peut que conclure qu'un rehaussement très significatif du plafond d'emploi est indispensable pour la période de montée en charge de l'établissement.

Une autre condition nécessaire à la réussite de la mise en place du centre de Metz est que les agents qui ne suivront pas leur emploi relocalisé lors de cette restructuration trouvent rapidement un nouvel emploi dans des conditions satisfaisantes. Les mesures à mettre en place pour accompagner ces agents sont également présentées.

Enfin une implantation attractive est aussi une condition importante de réussite du projet. Les possibilités qu'offrent Metz ont été examinées et sont discutées également dans cette partie.

#### **3.1 Un recrutement dans de bonnes conditions**

##### **3.1.1 Les principes du recrutement**

La mise en place du centre de Metz ferait appel à toutes les voies possibles de recrutement à savoir :

- en priorité, le personnel du SSP, de statut Insee ou non, volontaire ;
- les nouveaux entrants affectés à Metz parmi les catégories suivantes :
  - o les admis aux concours administratifs Insee ;
  - o des emplois réservés ;

- du personnel détaché en provenance d'autres fonctions publiques ;
- des CDD.

Il est en particulier possible que certains fonctionnaires de la défense nationale, touchés par la délocalisation de leurs régiments, puissent bénéficier, s'ils sont volontaires, d'un poste au centre Insee de Metz. L'Insee a déjà l'expérience de ce type de recrutement.

### ***3.1.1.1 Le volontariat et les reclassements***

L'Insee organiserait un appel au volontariat dès que les conditions d'accompagnement des agents seraient arrêtées. Cet appel s'adresserait d'une part à tout le SSP pour ce qui concerne les postes à dominante statistique, et beaucoup plus largement, à toute la fonction publique pour les postes à dominante non statistique.

Les fonctions délocalisées feraient l'objet de descriptions de postes insérées dans les campagnes de mobilité. Les volontaires seront invités, lorsque cela leur sera possible, à occuper au plus vite les postes appelés à être délocalisés. Mais cela ne sera pas toujours possible et il sera donc nécessaire d'encourager les personnes non volontaires occupant des postes destinés à être délocalisés à rester en place jusqu'à la délocalisation effective, en demandant qu'un effort particulier soit fait pour les aider à trouver à ce moment là un poste suffisamment attractif.

L'Insee mettrait en œuvre une politique de communication active pour susciter le plus grand nombre de volontaires. Le succès du démarrage aura vraisemblablement un effet déterminant sur l'attractivité du centre dans la durée.

Les agents non volontaires dont les postes seraient délocalisés devraient bénéficier d'une priorité pour être reclassés dans le SSP s'ils le souhaitent. Des moyens seraient mis en place pour permettre un suivi personnalisé de chaque agent et lui proposer éventuellement des reclassements dans le reste de la fonction publique (voir section 2.2.2).

### ***3.1.1.2 Les emplois réservés, les emplois au titre du Pacte***

Les emplois réservés correspondraient à ceux décrits dans le nouveau décret de la fonction publique sur les emplois réservés, comprenant notamment les emplois délocalisés et le personnel des armées. L'offre d'accueil serait de 10 % du recrutement pour chacune des catégories A, B ou C, selon ce texte. L'Insee s'appuierait sur le dispositif mis en place pour gérer ces recrutements (obtention préalable d'un « passeport », puis entretien de recrutement par l'Insee et autres unités concernées du SSP). L'Insee organiserait une publicité locale et nationale importante pour susciter plus activement que par le passé ce recrutement que l'on affecterait en quasi-totalité à Metz.

Pour la catégorie C, le dispositif du « Pacte » pourrait être mobilisé.

### ***3.1.1.3 Les concours***

La première affectation des agents recrutés sur concours externe serait une ressource pour la montée en régime du centre de Metz. En effet, ces agents sont les plus mobiles géographiquement. Toutefois il ne faudrait pas aller au-delà d'un ratio raisonnable d'affectation imposée dans le centre statistique de Metz, pour éviter les risques de le peupler avec des agents dont l'objectif premier serait de le quitter, de déstabiliser le reste du dispositif statistique dont les postes ouverts doivent aussi être pourvus par des sortants des concours, et même de créer une désaffectation pour ces voies de recrutement.

Pour la réussite du projet, il sera également important de rester attentif à la pyramide des âges du centre statistique de Metz et de ne pas sous-estimer les difficultés à faire fonctionner un service avec 90 % de nouveaux agents sur les postes. Ceci milite pour un étalement sur plusieurs années de l'implantation du centre statistique de Metz. Au-delà des critères de faisabilité, l'étalement dans le temps des recrutements permettrait également d'éviter que les mobilités suivantes ne soient pas trop simultanées.

## **3.1.2 Les emplois supplémentaires nécessitant une hausse du plafond d'emploi**

La montée en charge du centre de Metz créera pour le programme 220 (Statistiques et études économiques) mais aussi pour les autres programmes auxquels sont rattachés les SSM

concernés des tensions sur le respect des plafonds fixés avant la décision de création de ce nouveau centre. Ces tensions résulteront surtout de besoins supplémentaires transitoires, après qu'il aura été fait appel aux volontaires (estimés ici à 10 % des postes transférés) et aux affectations à Metz les plus larges possibles des nouveaux entrants (concours, emplois réservés).

Il est possible de conduire une simulation pour évaluer le recrutement supplémentaire nécessaire pour les années 2011 à 2013, estimé comme l'écart entre les emplois délocalisés et ceux pourvus par les volontaires ainsi que par le recrutement tel qu'il serait possible, à moyens inchangés. Cette simulation montre qu'il serait nécessaire de rehausser de manière très significative les plafonds d'emploi prévisibles pour cette période. Ces emplois supplémentaires pourraient être assurés par une augmentation transitoire des postes ouverts aux concours et par des détachements ou, pour certains postes spécifiques (sphère informatique, communication, promotion, questions juridiques, centre d'enquêtes téléphoniques) par des recrutements en CDD. A ces effectifs, qui correspondent aux fonctions délocalisées, s'ajouteront des besoins de recrutement liés à la gestion des reclassements et au renforcement de l'encadrement du Cefil (centre de formation des contrôleurs). Ce rehaussement temporaire des plafonds d'emploi générera des coûts additionnels importants qui ne se résorberont que lentement.

## **3.2 Des mesures d'incitation et d'accompagnement**

La mission a exploré l'ensemble des mesures susceptibles d'accompagner la création du centre de Metz. L'ampleur de ces mesures devra faire l'objet de discussions ultérieures.

### **3.2.1 Des mesures destinées à inciter les agents de la statistique publique à rejoindre le centre statistique de Metz**

#### *3.2.1.1 Des mesures financières*

Ces mesures sont encadrées par des textes en vigueur (décret n°2008-366 du 17 avril 2008 et circulaire n°2166 du 21 juillet 2008), sous réserve que soit confirmé, par un arrêté ministériel, qu'elles s'appliqueraient à l'ensemble de l'opération de délocalisation vers Metz qui serait ainsi assimilée à une opération de restructuration.

#### La prime de restructuration

Les agents travaillant actuellement dans la statistique publique et qui rejoindront Metz lors de la phase de la mise en place du centre statistique messin devraient bénéficier de la prime de restructuration de service. Le montant à verser aux agents devrait être le montant maximal prévu par le texte, soit 15 000 euros.

#### La prime de changement de résidence

Les agents délocalisés percevraient l'indemnité de changement de résidence, habituellement versée aux agents qui effectuent une mobilité géographique.

#### La prime d'attractivité

L'Insee verse une prime aux agents qui acceptent de rejoindre une région où les postes sont difficiles à pourvoir. Cette prime pourrait être étendue à l'établissement messin.

### ***3.2.1.2 Des mesures liées au transfert d'habitat***

La recherche d'un logement, que ce soit en location ou à l'achat, dans une nouvelle région est toujours difficile, nécessite du temps et est coûteuse. Deux types de mesure seraient à prévoir pour aider les agents de la statistique publique volontaires pour travailler à Metz :

- des mesures pour faciliter la recherche et les démarches : la préfecture et/ou les collectivités locales devraient être sollicitées pour coordonner la recherche de logements auprès des professionnels locaux et mettre en place une cellule d'aide pour accomplir les démarches liées à un changement de logement (recherche de places en crèche ou d'assistantes maternelles, inscription dans les écoles ou collèges pour les enfants en particulier) ; les agents devraient pouvoir bénéficier d'autorisations d'absence pour conduire ces démarches ;
- des mesures financières : prise en charge dans la limite d'un montant à fixer des frais d'agence ou des dépôts de garantie ou des surcoûts liés à des prêts relais.

Toutes les mesures qui permettront d'aider les agents à acheter sur Metz seraient de nature à les fixer sur place.

### ***3.2.1.3 Des mesures liées au conjoint***

#### L'allocation d'aide à la mobilité du conjoint

Les textes prévoient qu'un conjoint qui abandonne son activité pour suivre un agent déplacé devrait percevoir une aide à la mobilité, dont le montant maximum forfaitaire est de 6 100 euros.

#### Une aide locale

La préfecture et/ou la mairie de Metz, en lien avec les mairies avoisinantes, devraient mettre en place une cellule d'aide pour aider les conjoints d'agents transférés à trouver un emploi localement : conseil à la recherche d'emploi, suivi individualisé, prospection des emplois. Elles pourraient être également sollicitées pour examiner les possibilités d'emploi en leur sein, pour les conjoints des fonctionnaires transférés à Metz.

#### ***3.2.1.4 Des mesures liées au déroulement de la carrière***

Des mesures visant à reconnaître les efforts particuliers effectués par les agents affectés sur le site de Metz pendant la période de sa mise en place pourraient être prises. En effet, ces agents auront à faire face à des situations nouvelles (mise en place d'équipes, organisation des travaux, adaptation à des travaux nouveaux, etc.). A ce titre, tous les agents de catégorie B et C affectés par la délocalisation pourraient bénéficier de la NBI pendant toute la période de mise en place du centre.

Enfin, afin d'assurer la soutenabilité du centre messin, il serait utile que les agents, en particulier les cadres, y déroulent une partie, mais pas l'ensemble de leur carrière. Un parcours type pour un cadre Insee pourrait être, dans ce nouveau contexte, d'effectuer une partie de sa carrière à Metz et une partie dans les autres établissements du service statistique public ou d'autres directions de ministères. Ces déroulements de carrière ne pourraient être mis en place qu'accompagnés de mesures financières incitatives qu'il faudrait prévoir.

#### ***3.2.1.5 Des mesures de découverte de la région***

Afin d'aider les agents hésitants dans leur choix, des voyages de découverte de Metz et de sa région pourraient être organisés par les collectivités locales pour ces agents ainsi que leur famille proche (conjoint et enfants). Un agent référent à la préfecture ou à la mairie de Metz pourrait être désigné pour répondre à toutes les questions que les agents pourraient se poser sur l'environnement messin.

### **3.2.2 Des mesures destinées au reclassement des personnes non volontaires pour aller à Metz et ayant perdu leur poste**

#### ***3.2.2.1 Mesures concernant la réorientation professionnelle***

De nombreux agents (estimés à 450 dans ce rapport) ne suivront pas leur emploi délocalisé dans le cadre de cette opération de restructuration de la statistique publique. Il serait

nécessaire de mettre en place un dispositif de suivi personnalisé de ces agents afin de leur permettre de retrouver un emploi correspondant à leur formation et à leurs compétences au sein de la statistique publique ou du reste de la fonction publique. Ils devraient pouvoir bénéficier d'actions d'orientation, de formation, d'évaluation et de validation des acquis de leur expérience professionnelle. Ce changement d'emploi devrait se faire sans perte de rémunération ni manque à gagner sur leur déroulement de carrière.

Pour gérer la réorientation professionnelle des agents non volontaires dont le poste sera relocalisé, il serait nécessaire de mettre en place des équipes spécifiques. Ainsi, les unités en charge de la gestion des carrières des cadres A de la statistique publique pourraient être épaulées par des responsables de ressources humaines ayant déjà opéré dans la fonction publique d'Etat et dans la fonction publique territoriale. En effet, il serait nécessaire d'explorer toutes les pistes de débouchés possibles dans l'ensemble des ministères ainsi que dans les collectivités territoriales, en particulier pour les cadres de province qui auraient besoin de retrouver un nouvel emploi. Il pourrait donc être nécessaire de pouvoir profiter des services de responsables de ressources humaines connaissant bien ces environnements.

Pour les agents de catégorie B et C, de l'Insee et des services statistiques ministériels, de Paris et de province, il pourrait être nécessaire, du fait du nombre de personnes qui seront concernées, de faire appel à une unité spécialisée pour les aider dans la recherche d'un emploi dans la fonction publique; le service attendu est à la fois d'effectuer les recherches d'emploi mais aussi d'accompagner les agents dans leurs démarches (formation à l'entretien de recrutement, bilan des compétences etc.), ce qui serait d'autant plus nécessaire que les agents concernés sont peu familiers de ce type d'exercice.

Des stages de découverte de services dans les unités qui pourraient accueillir les agents de la statistique publique qui perdront leur emploi pourraient être organisés pour que les agents voient concrètement en quoi consiste le travail dans ces unités et découvrent ainsi les possibilités qui peuvent leur être offertes.

### **3.2.2.2 Mesures financières**

Les agents qui perdront leur emploi lors de la restructuration devraient pouvoir conserver leur niveau de rémunération sur le nouvel emploi où ils seront affectés, qu'il soit dans le périmètre du service statistique public ou ailleurs.

Il pourrait ainsi être nécessaire de maintenir des primes de fonction même si l'agent concerné occupe un poste ne donnant pas lieu à la même prime de fonction suite à la restructuration. De même, il pourrait être nécessaire de maintenir les primes TAI des informaticiens qui quitteraient la sphère informatique ou qui changeraient de fonction au sein de la sphère informatique en prenant des responsabilités pour lesquelles la prime TAI serait inférieure à celle perçue sur leur poste qui a été transféré.

Cette restructuration conduirait à ce que des agents issus d'horizons différents accomplissent les mêmes tâches dans les mêmes services : par exemple, agents de la statistique publique et agents des autres directions du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et/ou du budget des comptes publics et de la fonction publique. Par souci d'équité, l'écart de primes entre agents de la même compétence devrait être résorbé.

Les agents de l'Insee ou des SSM concernés pourraient bénéficier d'une prime annuelle d'accompagnement de la restructuration, à l'instar de celle versée aux agents de la DGFip et mentionnée dans le rapport de la commission des finances, de l'économie générale et du plan sur le projet de loi de finances pour 2009. Par ailleurs, la mise en place du centre d'enquêtes téléphoniques conduirait à diminuer la charge de travail d'une partie des enquêteurs du réseau actuel. Des compensations pourraient être prévues sous forme financière ou en termes de volume de travail.

Enfin, les agents qui décideraient de quitter l'administration après transfert de leur poste devraient pouvoir percevoir l'indemnité de départ volontaire, prévue par le décret n°2008-368 du 17 avril 2008. Son montant est déterminé au cas par cas dans la limite de deux ans de rémunération brute.

### **3.3 Une implantation attractive**

Les questions immobilières ont souvent été, dans les précédentes expériences de délocalisation observées, un élément essentiel de réussite ou d'échec de l'opération. C'est en effet un aspect important quant à l'attractivité du nouveau site à créer, en particulier pour ceux des agents habitués à la densité des services disponibles dans la partie centrale de l'agglomération parisienne. En outre, l'impact de l'immobilier est très direct en ce qui concerne le calendrier et les coûts, en investissement et en fonctionnement.

#### **3.3.1 Le calibrage du projet**

La surface utile recherchée dépend à la fois :

- du nombre d'agents à accueillir (en prévoyant une possibilité de progression si l'on veut afficher une détermination concrètement vérifiable à assurer la viabilité de ce nouvel établissement statistique à Metz) ;
- de l'organigramme envisagé ;
- des activités finalement retenues sur le site : en effet, l'archivage, l'informatique et l'enseignement conduisent par exemple à prévoir des surfaces et équipements particuliers (aires de stockage et équipement afférents pour les archives, salles machine pour l'informatique, divers locaux d'enseignement et locaux sociaux pour les élèves, auxquels il convient sans doute aussi d'ajouter des logements pour les étudiants, voire pour les enseignants de passage pour de moyennes ou longues durées).

Compte tenu du scénario proposé plus haut dans le rapport, une première estimation conduirait à calibrer le bâtiment comme suit : consacré à une activité tertiaire, sur 9000 à 11000 m<sup>2</sup> de surface utile, 12000 à 15000 m<sup>2</sup> de surface hors œuvre nette (SHON), et destiné à héberger 625 à 750 agents.

#### **3.3.2 La faisabilité du projet**

Un premier repérage effectué à Metz a permis de poser les premiers jalons de la problématique immobilière de l'opération.

En respectant la contrainte de la proximité de la gare, qui paraît impérative pour rendre l'opération attractive et pour l'efficacité du travail statistique, le choix nous semble être à faire entre une implantation dans un site existant, libéré par le ministère de la Défense à une date qui reste à préciser, et une implantation dans la ZAC de l'Amphithéâtre, qui conduirait à construire ou à louer (éventuellement en location avec option d'achat -LOA) un bâtiment neuf, à une date qui dépend du rythme de la réalisation.

Hormis la caserne Ney, les sites proposés, bien qu'intéressants car bien situés, prestigieux et plutôt en bon état, ne sont jamais suffisants pour accueillir la totalité des emplois envisagés, même au bas de la fourchette (625). L'installation sur deux sites aurait des inconvénients de gestion et de coût en fonctionnement, qu'il conviendrait d'éviter.

Dans ce cas de figure, l'implantation qui correspondrait au besoin est une implantation dans un bâtiment neuf, construit suivant un programme élaboré à partir d'une expression détaillée de nos besoins, dans la ZAC de l'Amphithéâtre, le contexte urbain étant également favorable.

## 4 Annexe 1 : Lettre de mission

Avertissement : Monsieur Jean-Pierre Duport a reçu la même lettre de mission.

*Le Premier Ministre*

Paris, le 17 SEP. 2008

REF/3045

Monsieur le Directeur Général,

*Le Président de la République a souhaité développer significativement l'implantation des emplois publics dans les régions. Cette politique doit s'appuyer sur plusieurs principes :*

- *apporter de l'activité à des territoires qui en ont besoin ;*
- *réduire le coût de gestion des administrations, en particulier en matière immobilière ;*
- *améliorer le fonctionnement des services publics par des synergies permettant une meilleure efficacité et une meilleure efficience.*

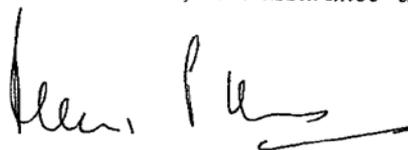
*Compte tenu de la restructuration des forces armées, il souhaite que cette politique s'applique prioritairement à l'agglomération de Metz, à hauteur de 1 500 emplois. La proximité de Metz avec l'office statistique européen, la localisation géographique privilégiée de cette ville, maintenant distante de 1h20 de Paris en TGV, ont conduit le gouvernement à identifier le service statistique public comme pouvant contribuer significativement à cette opération de délocalisation, qui devra être réalisée d'ici à la fin de l'année 2011.*

*Nous vous demandons avec Monsieur Jean-Pierre DUPORT de proposer au gouvernement pour le 30 novembre les contours, les effectifs, l'organisation d'un tel pôle statistique en prenant en compte les objectifs suivants :*

- *préserver la qualité de la production du service public statistique ;*
- *apporter une véritable valeur ajoutée au fonctionnement des administrations en exploitant toutes les sources de synergies ;*
- *créer à Metz un acteur important du service statistique public et un bassin d'emploi attractif pour les agents ;*
- *faciliter l'installation des agents via les mesures d'accompagnement appropriées.*

*Nous vous demandons d'associer l'ensemble des acteurs du service statistique public et les élus locaux à cette réflexion, ainsi que la délégation interministérielle à l'attractivité et à la compétitivité des territoires.*

*Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.*



François FILLON

Monsieur Jean-Philippe COTIS  
Directeur Général de l'INSEE  
18, Boulevard Adolphe Pinard  
75014 PARIS

## 5 Annexe 2: Déclaration intersyndicales / CDSP (Insee et SSM)

Avertissement : cette déclaration faite lors de la réunion du 12 novembre 2008 a été annexée au rapport à la demande des intersyndicales et du CDSP (Insee et SSM).

Préambule sur les modalités d'organisation de cette réunion :

*La mobilisation historique actuelle du personnel contre le projet de délocalisation de la statistique publique est un événement d'importance, qui marque le refus de voir la statistique publique détruite. C'est sa voix, porteuse d'intérêt général, que nous venons faire entendre ici.*

*Nous estimons qu'après avoir présenté l'audition des représentants des personnels de la statistique publique comme une nécessité de la mission que vous menez, les modalités d'invitation des participants sont plus qu'obscurcs : certaines fédérations syndicales invitées, pas les autres. D'abord, seuls certains SSM ont été invités à cette réunion. Et parmi eux, certains SSM invitant une délégation de x agents représentants, d'autres déterminant elles-mêmes la délégation. Mais d'autres ne passant visiblement pas de message...*

*Ces procédures révèlent une méconnaissance des différentes structures de représentation du personnel dans les différents SSM. Elles révèlent par ailleurs une volonté de ne pas prendre en compte la création des Comités de défense de la statistique publique, qui, dès l'annonce du projet de démantèlement a montré l'ampleur de la mobilisation de tous les personnels.*

*Nous sommes aujourd'hui ici une délégation unie de l'intersyndicale et des Comités de Défense de la statistique publique\*, de l'Insee et des SSM (dont ici sont présents Insee, Dares, Depp, Drees, Soes, Sessi), selon les modalités de notre choix. Nous tenons à rappeler que les agents de la statistique publique, par leur déontologie, leur formation et leur expérience professionnelles sont les garants essentiels de la qualité des travaux de la statistique publique, et de la défense de son indépendance.*

### **Refus d'un projet de démantèlement de la statistique publique**

Le premier point de notre intervention concernera le refus catégorique du projet de délocalisation de la statistique publique annoncée par le gouvernement et le président de la république.

Il s'agit d'une décision arbitraire du gouvernement et non d'un projet pour la statistique publique, puisqu'elle a été prise dans la précipitation pour compenser la perte d'emplois consécutives à la fermeture des casernes.

Nous tenons à préciser une nouvelle fois ici que ce refus du projet ne tient en rien à sa localisation. De même, nous ne remettons pas en cause le principe de solidarité entre les régions que l'aménagement du territoire doit prendre en charge, ni sur la possibilité de délocalisation de certains travaux, y compris de conception, en région. Rappelons que la statistique publique est déjà organisée pour les deux tiers de ses effectifs en région. L'Insee a déjà procédé, depuis de nombreuses années, à la mise en place progressive de pôles nationaux dans les directions régionales.

Rappelons également que les agents de la statistique publique ont toujours œuvré pour faire évoluer leur administration en fonction des besoins exprimés par la société, et que, pour y répondre, nous avons réclamé et mis en œuvre en permanence des innovations technologiques et d'organisation. Il est inacceptable que le plus haut niveau de l'État se permette de nous accuser d'être des administrations refusant par principe le changement.

Ce projet de délocalisation apparaît clairement pour ce qu'il est : une tentative de démantèlement de la statistique publique, venant après plusieurs autres événements récents montrant la forte hostilité des pouvoirs publics de l'État à l'encontre d'une statistique publique indépendante qui produit et publie des informations qui peuvent les déranger.

- Les implantations actuelles de l'Insee et des SSM répondent à des nécessités de coordination des travaux, de connaissance des domaines traités par nos interlocuteurs producteurs ou utilisateurs de statistiques, et de mise en œuvre des conditions de production de chiffres et études de qualité.
- C'est la nécessité d'une grande proximité avec de très nombreux partenaires, notamment de niveau national, présents dans la région parisienne qui justifie la présence actuelle d'une partie du SSP dans la capitale : demandeurs de statistiques et d'analyses au sein des ministères, fournisseurs de données, partenaires pour la conception et l'exploitation des enquêtes, partenariats avec les directions opérationnelles des ministères sur les indicateurs de pilotage, médias nationaux, acteurs de la société civile, partenaires sociaux et observateurs consultés régulièrement, voire partenaires associés à nos travaux, selon les thématiques traitées.
- C'est pour la même raison de proximité que les directions régionales et les services déconcentrés des SSM sont répartis sur tout le territoire national. Les conseils régionaux et généraux, les mairies, les préfetures, les CESR, les chambres de commerce sont autant d'interlocuteurs réguliers pour lesquels ils réalisent des études sur des thèmes économiques et sociaux, des projections de population, des atlas etc.

### **Une amputation supplémentaire dans un contexte déjà défavorable**

La qualité de la statistique publique souffre déjà de l'actuelle politique de suppression de postes dans la fonction publique, par le non-remplacement des départs massifs en retraite. Dans les années à venir, elle devrait subir de plein fouet l'affaiblissement résultant du départ de plus de 2 000 postes sur les 8 500 que compte la statistique publique.

Or le bilan des délocalisations, que ce soit dans le domaine statistique en Grande Bretagne, ou dans d'autres domaines en France, montre qu'une très faible partie des agents « suivent » leur institution.

Le cumul des pertes de savoir (dans les délais impartis, c'est-à-dire 2011) deviendrait alors si élevé qu'il provoquerait une baisse importante de la qualité de la statistique publique, comme dans le cas de la statistique britannique.

En outre, les coûts matériels et financiers de la délocalisation viendraient amputer d'autant le financement de nouveaux travaux indispensables pour répondre aux besoins d'information statistique.

Ce projet s'inscrit aussi largement dans les réformes et réorganisations en cours, pouvant s'avérer destructrices pour le service public et inacceptables pour les personnels :

- La RGPP dont les décisions sont déjà annoncées pour certaines administrations : par exemple au ministère du Travail c'est déjà la DGEFP qui a été rattachée à Bercy et les DRTEFP qui seraient fusionnées avec d'autres DR au sein des DIRECCTE.
- La loi sur les mobilités et parcours professionnels, bientôt examinée à l'assemblée nationale, qui, si elle est votée, sera l'outil permettant un dégraissage accéléré : en cas de restructuration, elle instaure l'obligation pour les agents dont le poste est supprimé, de ne pas refuser plus de trois postes sous peine d'être mis en disponibilité, en d'autres termes, licenciés.

### **Un mépris pour les personnels du service public**

Ce projet, décidé sans considération pour la réalisation et la qualité de nos travaux, ne prend pas davantage en considération les situations des agents. En estimant que ces derniers doivent accepter, sans discuter, de partir pour une autre région, le projet ignore que les agents publics ont aussi une vie sociale et familiale qui pourrait être remise en cause, notamment si les conjoints ne peuvent pas suivre faute de retrouver un emploi.

### **Une demande croissante adressée à la statistique publique**

Dans tous les domaines concernés, SSM comme Insee, les demandes de statistiques et d'études, correspondant à de besoins nouveaux ou non, augmentent de manière importante, en se complexifiant.

La crise économique comme toutes les rapides transformations résultant de l'économie globalisée, renforcent encore la nécessité de telles investigations dans les domaines économiques, financiers, monétaires, sociaux et environnementaux.

Les besoins de statistique publique, c'est-à-dire produite avec l'indépendance et la cohérence méthodologique nécessaires, nécessitent un examen attentif. Le besoin croissant d'objectivation des connaissances quantitatives de notre société ne doit pas être traité à la légère par un simple revers de main décrétant que « le service public ne pourra pas tout faire ».

Ainsi, dans le domaine des **statistiques locales**, les demandes, issues des décisions de décentralisation et de déconcentration et des responsabilités nouvelles des collectivités territoriales (par exemple pour le RSA, ou dans le domaine de la santé) doivent trouver une réponse publique pertinente et homogène. Sans décréter pour autant que la statistique publique doit tout faire, tout traiter ou tout étudier, le besoin de coordination et de concertation, par les acteurs concernés, des besoins doit trouver une réponse dans la mise en place de CRIES (équivalents du CNIS au niveau régional) ou selon des formes équivalentes en termes de débat et de confrontations.

Les **Services Statistique Ministériels**, dont la création est la plus récente dans le SSP, voient également une nette croissance de leurs activités du fait de demandes plus importantes alors que l'insuffisance de moyens ne permet pas de toutes les traiter. Les cabinets ministériels se déploient, on l'a vu très récemment, et les demandes d'éléments de pilotages empiètent sur le programme de travail normal. Parallèlement, nous constatons des éléments inquiétants remettant en cause l'indépendance professionnelle avec des publications prévues reportées, voire même remises en cause. Par ailleurs dans plusieurs cas, on assiste à une dangereuse amorce de dissociation des fonctions statistique et études, dont l'étroite imbrication et

interrelation au sein d'une même direction constituait jusqu'ici une caractéristique forte, considérée comme une force par les pairs étrangers.

De façon générale, pour l'Insee comme pour les services statistiques ministériels, on veut imposer la gestion par la baisse des moyens (en crédits et en effectifs), alors que les priorités données aux missions devraient résulter du débat social qui se déploie en particulier au sein du Cnis. Cela fait courir un risque accru à l'indépendance de la statistique publique si les thématiques étudiées sont choisies sous contrainte de défaut de moyens et sous pression des cabinets ministériels. C'est bien le débat public qui est alors directement menacé. Nous n'accepterons pas de voir nos moyens affectés au service exclusif de l'autorité politique, et nous nous battons pour que l'information statistique reste accessible gratuitement à tous.

### **Éléments sur des arguments fallacieux quant à la localisation**

- ▶ Ce projet de délocalisation prétend compenser les pertes d'emplois dues au départ des militaires sur l'agglomération de Metz. Après notre rencontre, mercredi 5 novembre avec le maire de Metz, nous avons ensemble affirmé que sa région ne doit pas faire les frais des décisions concernant la carte militaire, cela voulant dire que des compensations sont nécessaires. Ensemble nous avons aussi dit qu'il n'y a pas à faire venir des statisticiens dans des conditions où le reste du service public de la statistique en pâtirait, et par là même la collectivité.
- ▶ Le projet prétend aussi par un rapprochement géographique du Luxembourg permettre de mieux se faire entendre d'Eurostat. Cet argument n'est pas sérieux : peut-on prétendre qu'en raison de leur éloignement géographique, les pays du sud ou de l'est de l'Europe seraient moins écoutés ou efficaces dans la statistique européenne, que des pays comme la Belgique ou le Luxembourg lui-même ? Ce qui compte pour améliorer la présence française dans la statistique européenne, c'est se donner les moyens de mieux intervenir sur le fond dans des dossiers comme par exemple les nomenclatures ou les enquêtes européennes (y compris en lien avec le monde de la recherche), d'en faire, au sein de l'Insee et du SSP, une vraie priorité.

### **Revendications sur la remise du rapport**

Nous demandons que :

- ▶ Cette déclaration soit jointe en annexe de votre rapport ;
- ▶ Les auditions des ministres figurent dans les annexes de votre rapport ;
- ▶ Vous nous receviez avant la remise officielle de votre rapport ;
- ▶ Votre rapport, dont la remise au gouvernement a été annoncée pour fin novembre, échéance que nous vous demandons de confirmer, soit en même temps rendu public ;
- ▶ Le CNIS soit saisi officiellement dudit rapport pour en débattre ;
- ▶ Et enfin, nous voulons avoir une réponse claire sur ce qu'il va advenir de ce rapport une fois remis au gouvernement. Par qui et quand va-t-il être examiné ?

Les personnels seront attentifs aux réponses que vous apporterez à notre intervention, c'est-à-dire nos questions et nos revendications. Ils sont déterminés à poursuivre leurs actions afin d'imposer la prise en compte de ces revendications.

\* : les Comités de défense de la statistique publique sont composés d'agents de l'ensemble du Service Statistique Public, syndiqués ou non, qui souhaitent alerter l'opinion sur les conséquences de la délocalisation envisagée par le gouvernement. Ses membres proviennent aussi bien de l'Insee que des services statistiques ministériels (SSM).